

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2019/149

L'an deux mille dix-neuf et le 14 octobre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS, Alain DUCASSE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, François DABEZIES et Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Ressources humaines - Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent administratif auprès de la commune de Lannemezan pour l'année 2020

Monsieur le Président propose de reconduire la mise à disposition d'un agent administratif à temps complet auprès de la commune de Lannemezan, pour un an, du 11 janvier 2020 au 10 janvier 2021. L'agent exercera des fonctions d'agent d'accueil au sein du service Affaires Générales, notamment pour l'Etat civil.

La commune de Lannemezan remboursera à la CCPL sur la base d'un titre de recettes trimestriel les frais liés à cette mise à disposition, à un coût horaire représentatif des charges de personnel.

Il prend en compte la rémunération du l'agent concerné, la visite médicale, les frais de déplacement, l'assurance statutaire, l'adhésion au CNAS...

Monsieur le Président ne participe pas au vote.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent administratif avec la commune de Lannemezan suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 28 OCT. 2019